



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Concordats

Sous-rubrique: Appel aux créanciers lors d'un concordat/assemblée des créanciers

Date de publication: SHAB 05.04.2024

Publications supplémentaires: KABVD 05.04.2024

Visible par le public jusqu'au: 05.04.2029

Numéro de publication: NA03-0000001367

Entité de publication

Thierry Zumbach, Rue de Cossonay 192, 1020 Renens VD

Appel aux créanciers lors d'un concordat Interiora SA

Débiteurs:

Interiora SA
CHE-440.613.493
chemin de Mongevon 2
1023 Crissier

Indications sur l'assemblée des créanciers

L'assemblée des créanciers sera fixée ultérieurement.

Remarques juridiques:

Les créanciers sont invités à annoncer leurs créances (valeur à la date du sursis concordataire provisoire) par écrit au point de contact en communiquant au commissaire les moyens de preuve dans le délai indiqué. Les créanciers qui ne signalent pas leurs créances ou qui le font en retard sont exclus des délibérations relatives au concordat. Publication selon l'art. 300 LP.

Remarques juridiques complémentaires:

Date de l'octroi : 9 février 2024
Commissaire au sursis : Thierry Zumbach
Délai pour les productions : 6 mai 2024, sous peine d'exclusion des délibérations relatives au concordat (art.300LP)
Examen des pièces : Durant les 20 jours précédant l'assemblée des créanciers qui sera fixée ultérieurement.

Délai : 6 mois

Fin du délai: 02.08.2024

Point de contact:

Thierry Zumbach
Rue de Cossonay 192, P.O.B. 566, 1001 Lausanne
1020 Renens VD

Remarques:

Le Commissaire ne donne aucune garantie pour le paiement des dettes contractées dans le sursis concordataire.